

Politique sur le Comité du droit de la propriété intellectuelle et de la technologie

Article 1

Mission du comité

Le Comité est responsable de sensibiliser et d'informer les membres des enjeux du droit de la propriété intellectuelle et des enjeux juridiques liés aux nouvelles technologies.

Il a notamment la tâche de :

- (i)** Informer la communauté étudiante des carrières possible dans les domaines du droit de la propriété intellectuelle et du droit des technologies et des enjeux rencontrés par les juristes de ces domaines du droit;
- (ii)** Sensibiliser la communauté étudiante aux enjeux juridiques émergents liés aux nouvelles technologies.

Article 2

Composition du comité

Le Comité est formé des postes suivants :

- (i)** Une personne représentante du Conseil exécutif;
- (ii)** Une personne coordonnatrice du Comité;
- (iii)** Trois personnes membres, dont une personne membre de première année.